



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet CCGS Hudson Main Engine Rebuild	
Solicitation No. - N° de l'invitation F5561-180498/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F5561-18-0498	Date 2018-06-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-311-10415	
File No. - N° de dossier HAL-8-81054 (311)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-26	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dunne, Dave	Buyer Id - Id de l'acheteur hal311
Telephone No. - N° de téléphone (902) 401-4294 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La **modification n° 001** vise à diffuser les réponses aux questions soumises à l'autorité contractante et à modifier la Demande de propositions.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. En ce qui concerne le critère CO4, je crois comprendre que la valeur de trois contrats de remise en état de moteurs marins réalisés au cours des cinq dernières années doit totaliser plus de 200 000 \$. Est-ce le cas?
- R1. Oui. Conformément au critère CO4, la *somme* de trois contrats de remise en état de moteurs marins doit être supérieure ou égale à 200 000 \$.
- Q2. En ce qui concerne l'invitation n° F5561-180498/A portant sur le reconditionnement du moteur principal sur le NGCC *Hudson*, pourriez-vous définir ce qu'est un mécanicien diesel?
- R2. Un ***mécanicien diesel*** est un ***mécanicien ou technicien de machines lourdes ou l'équivalent qui détient une certification Sceau rouge valide dans sa province d'emploi.***
- Q3. La visite du 20 juin a-t-elle lieu à une heure précise ou pouvons-nous nous présenter à n'importe quel moment cette journée-là?
- R3. Le 20 juin, tous les soumissionnaires visiteront les lieux simultanément, à compter de 9 h. Aucune autre occasion de voir la salle des machines ne sera offerte aux soumissionnaires qui ne seront pas présents à 9 h.
- Q4. En référence à l'Annexe A, paragraphe 2.1.12, sur les liquides fournis par l'entrepreneur : est-il question que l'entrepreneur fournisse l'huile moteur, l'antigel et l'inhibiteur de liquide de refroidissement?
- R4. Tous les fluides qui seront nécessaires pour remettre le moteur en état de fonctionner seront fournis par l'entrepreneur, à l'exception du carburant diesel servant à faire tourner le moteur.

MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS :

Le critère CO3, à l'Annexe D, est modifié comme suit :

L'entreprise doit compter parmi son personnel un contremaître détenant au moins 10 années d'expérience liées ~~à la série de moteurs diesel marins lourds à vitesse moyenne de 1500 KW ou plus~~ ***aux moteurs de la série ALCO.***

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.